

Nous sommes là pour vous aider



ASSOCIATIONS



N°15059*02

COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : Le Petit Perchoir

Numéro SIRET : | 8 | 5 | 2 | 0 | 8 | 5 | 7 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 7 |

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : : | | | | | | | | | |

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Le programme des Journées Du Design 2024 fut riche est varié avec 7 expositions, 4 conférences, 1 soirée diapositives (pecha kucha), 1 spectacle, 1 concert, 3 ateliers libres, 2 visites guidées, 2 espaces enfance et un espace restauration. Une programmation ambitieuse de grande qualité avec l'intervention de 15 designers : A + B Designers, Hanika Perez et Brice Genre, Antoine Boudin, Rovo, Sébastien Dégeilh et Gaëlle Sandré, Chemins de Faire, Alizée Perrin et Yoann Vandendriessche, Sarah Hô, Camille Routélous, Candid design, Cécile Laporte et Irina Pentecouteau, Alexis Jaquot, Eddie Cantourné, Atelier Santos Lemarchand, ainsi que de P-D Huyghe, philosophe et V2S architectes, et des artistes du spectacle vivant. Des partenariats solides avec Université Toulouse Jean Jaurès département Design et l'ISDAT permettent d'exposer des travaux de master d'étudiants.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Il a été compté dans les 7 expositions entre 137 et 162 personnes par jour soient environ 300 personnes par exposition (7x300). Ainsi que 130 personnes au spectacle et 150 à la soirée, et entre 62 et 80 personnes pour chacune des 3 conférences, et 3 fois 20 personnes sur la visite guidée et 96 personnes sur les 2 espaces enfant. L'estimation est qu'environ 680 personnes ont bénéficié de l'événement. Le public fut diversifié: avec des professionnels, des habitants du Village, des sympathisants de l'association, des étudiants, des personnes en situation de handicap(bénéficiant d'un projet de médiation au sein de leurs structures) des familles et des touristes. Des élus du territoire, le président de la commission culture du Pays Sud Toulousain, et une représentante de la DRAC ont également visité des expositions. Madame Carole Delga s'est excusée.

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

29 juin de 10h à 23h et le 30 juin 2024 de 10h à 18h dans 9 lieux intérieur et extérieur du centre du village de Rieux Volvestre dont des lieux de belle qualité patrimoniale : Cathédrale, la Tourasse, Parc des Jacobins.....

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

les objectifs ont été atteints les points forts:

- reconnaissance du public envers la qualité des propositions,
- mixité des publics, venue de non initiés au design,
- inclusion de personnes en situation de handicap, (notamment comme bénévoles),
- venue de familles et personnes connaissant le Petit Perchoir sur d'autres types d'actions,
- bonne fréquentation entre 600 et 800 personnes
- la circulation du public entre les différentes propositions, lieux, types d'actions proposés,
- présence d'une partie des personnes durant une journée entière
- implication des partenaires et désir que l'événement perdure.
- satisfaction des villageois de pouvoir bénéficier d'un événement de grande qualité dans leur village.

2. Tableau de synthèse¹.

Exercice 20...

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 – Achat	2250	1973	88	70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	3185	1793	56
				73 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures	1550	1278	82	74- Subventions d'exploitation²	17000	9000	
Autres fournitures	700	695	99	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	795	208	26	-Drac été culturel	10000	6000	60
Locations	745	158	21	-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance	50	50	100	-			
Documentation				Département(s) :			
				-Haute Garonne	3000	1500	50
62 - Autres services extérieurs	8140	5006	62	Intercommunalité(s) : EPCI ³			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5000	2464	49	-			
Publicité, publication	750	408	54	Commune(s) :			
Déplacements, missions	2190	2047	93	-Rieux Volvestre	4000	1500	38
Services bancaires, autres	200	87	44	Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	0	0		-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
64- Charges de personnel	8200	5544	68				
Rémunération des personnels	5740	4565	80	Autres établissements publics			
Charges sociales	2460	979	40	Aides privées			
Autres charges de personnel							
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante		85	
				Dont cotisations, dons manuels ou legs		85	
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				77- Produits exceptionnels			
68- Dotation aux amortissements				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement	800	600	75	autofinancement		2454	
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	20185	13332	66	Total des produits	20185	13332	66
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	16049	15728	98	87 - Contributions volontaires en nature	16049	15728	98
860- Secours en nature				870- Bénévolat	14504	13828	95
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	1020	1900	186	871- Prestations en nature	1020	1900	186
862- Prestations	525		0				
864- Personnel bénévole	14504	13828	95	875- Dons en nature	525		0
TOTAL	36234	29060	80	TOTAL	36234	29060	80
La subvention de...6000...€ représente 45,00443294.% du Total des produits.							

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁴ Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Une partie des salariés de l'association furent missionnés sur les Journées Du Design, associés à des techniciens et artistes engagés avec des Guso.

5 % du budget des événements est fléché sur les frais de fonctionnement de l'association.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Le bilan financier est à l'équilibre grâce à une part d'autofinancement de l'association, qui ne pourra pas se réitérer sur d'autres éditions.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

L'événement est possible grâce au travail des stagiaires bénévoles en amont de l'événement sur un an et aux bénévoles-étudiants et adhérents de l'association durant l'événement. 25 personnes se sont investies bénévolement

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Pour pérenniser l'événement une augmentation des apports est nécessaire pour confirmer un accès gratuit et pour continuer à développer un travail de qualité.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Evain Julie.....

représentant(e) légal(e) de l'association Le Perchoir.....

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 28/10/2024..... à Rieux Volvestre.....

Signature



⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »